

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-062

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu la demande de l'entreprise LIEFOOGHE Jardins 1500 Breenack Straete 59270 MERRIS afin de garantir le bon déroulement des travaux d'élagage au lycée de l'Yser et la sécurité des usagers du chemin de randonnée situé entre la rue de la Gare et rue verte à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'accès au chemin de randonnée situé entre la rue de la Gare et la rue Verte sera totalement interdit, et ce, du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2025 de 8h à 18h.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par LIEFOOGHE Jardins. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par LIEFOOGHE Jardins et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise LIEFOOGHE Jardins et à Madame la Major de la Brigade de gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 4 mars 2025

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 04/03/2025
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

FLORENCE DEHOND

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

FLORENCE DEHOND

